



Note de gestion simplifiée Du projet de site Ramsar « *tourbières et lacs de la Montagne jurassienne* »



Photo 1 : Tourbière des Rousses, lac des Rousses et vallée de l'Orbe© JP Culas - Photocoptere

Dossier préparé par :

Pierre Durllet - Parc naturel régional du Haut-Jura

p.durlet@parc-haut-jura.fr

Geneviève Magnon - EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue

g.magnon@eaudoubsloue.fr

Février 2020

L'extension du site Ramsar couvre un réel réseau de zones humides, représentatif du patrimoine de la montagne du Jura. Il permet en outre :

- Une meilleure couverture des lacs naturels d'altitude ;
- La multiplication par 2 de la surface de tourbières pour atteindre 1/3 des tourbières du massif
- L'ajout de plusieurs nouvelles espèces fortement patrimoniales hébergées par le site, dont par exemple : *Palludela squarrosa* (100 % des pop. du massif), *Utricularia intermedia* (100 % des pop. du massif), *Maculinea nausithous*, *Acanthis cabaret* (100 % des pop. du massif), *Thymallus thymallus*, *Vertigo genesii* (100 % des pop. de France) ... ;
- Un réseau de zones humides de montagne fonctionnel et cohérent pour la conservation des espèces (en particulier les rhopalocères, les odonates) où les flux génétiques sont encore possibles ;
- Le maintien d'une communauté de travail cohérente et structurée sur les zones humides, initiée par le programme LIFE « Tourbières du Jura », au-delà de son terme (2020/21) ;
- Un site « sentinelle » des zones humides et lacs de montagne face au changement climatique, ce site étant le seul réellement de montagne actuellement désigné en France.

1. Les projets de gestion envisagés

1.1. L'animation

Une animation concertée, cohérente et partenariale autour des sites labellisés (N2000¹, RN², ENS³, APPB⁴) sur le territoire du site Ramsar doit être maintenue au-delà du programme LIFE. Le site Ramsar constitue la colonne vertébrale d'un site de lacs et tourbières de montagne de grande ampleur, portée par les deux structures animatrices en totale cohérence et concertation. Ce site est également un trait d'union entre les deux compétences GEMAPI, sur la partie haute de la zone de contact. Les 2 structures collaborent déjà à des programmes partenariaux de conservation d'espèces comme les rhopalocères de zones humides les plus menacés, la Saxifrage œil de bouc.

Le site Ramsar renforcera d'autant cette cohérence de travail à l'échelle d'un territoire adapté à la conservation des espèces des zones humides de la montagne jurassienne.

A l'issue de la labellisation, il est envisagé la rédaction d'un document de synthèse intégrateur de tous les DOCOB et autres sites gérés, afin de mettre en cohérence l'ensemble des sites dans la nouvelle politique du site Ramsar.

La mise à jour des DOCOB qui sera réalisée progressivement devra intégrer la mise en place du nouveau site Ramsar et les préconisations sur les zones humides.

1.2. La restauration

1 Natura 2000
2 Réserves naturelles
3 Espaces naturels Sensibles
4 Arrêté préfectoral de protection de biotope

Le programme LIFE « tourbières du Jura » (2014 - 2020), permet de terminer la restauration de 40 tourbières du territoire Ramsar proposé.

Compte-tenu du succès du programme en cours, cet outil très efficace de la politique européenne Natura 2000 d'un point de vue financier, nous laisse envisager le dépôt d'un nouveau dossier de candidature Life « climat » en 2021 sur les milieux tourbeux, pour poursuivre les actions en faveur de la préservation du site Ramsar. Des réunions de cadrage ont déjà permis de mettre en place un calendrier, avec dès 2020, la réalisation d'un complément de couverture topographique de sites par méthode LIDAR, et la sollicitation financière de l'Agence de l'eau au deuxième trimestre 2020, pour un soutien à la rédaction du dossier de candidature.

Les tourbières ne sont pas les seuls milieux sur lesquels se focaliser, la qualité piscicole des lacs et cours d'eau demeure un point de préoccupation important, sur lequel les efforts doivent également se poursuivre. De nombreux cours d'eau ont bénéficié de travaux de reméandrement, la qualité écologique aquatique globale doit encore s'améliorer.

1.3. La prise en compte d'un enjeu sur les lacs

18 lacs sont intégrés au nouveau sites Ramsar, de petite à très grande taille. Les enjeux autour des lacs vont se concentrer sur une gestion durable visant à :

- Mieux identifier les dysfonctionnements pour mieux agir = prise en compte des problématiques des bassins versants, comme c'est déjà le cas sur le lac de Remoray, avec un travail de concertation avec le monde agricole initié par la RNN du lac de Remoray, le Parc naturel régional du Haut-Jura et la Fruitière des deux lacs.
- Garantir une gestion durable lorsque plusieurs usages se concentrent : c'est le cas des lacs de Saint-Point, des Rousses, du Trouillot, de l'Abbaye, d'Illay et de Bellefontaine, où les enjeux de gestion qualitative et quantitative se concentrent, tant pour la qualité écologique des milieux que pour l'alimentation en eau potable.
- Réfléchir à une démarche "lacs sentinelles" dans le cadre du changement climatique, où l'augmentation des températures peut modifier le fonctionnement hydrobiologique et trophique des lacs.

1.4. Le contexte du changement climatique

A ce titre, les tourbières sont des milieux qui offrent une opportunité d'intervenir dans le cadre de l'adaptation au changement climatique pour une solution fondée sur la nature. De nombreuses interventions de sensibilisation ont déjà eu lieu, valorisant les actions et acquis de ce territoire, pour les habitants, les gestionnaires ou les administrations sur cette thématique (cf tableau annexe 13).

Ces actions doivent se poursuivre et prendre une forme concrète auprès des collectivités, par exemple, avec la mise en œuvre de PCAET⁵ s'appuyant sur les deux motions votées en 2019 de l'association de Ramsar France (tourbières et solutions fondées sur la nature).

Le programme LIFE Climat, s'il est validé en 2021, permettra le suivi d'indicateurs pertinents du changement climatique et de l'impact des travaux de restauration envisagés.

1.5. La valorisation de sites

Le paysage des tourbières du haut- Doubs et du haut-Jura est un patrimoine que les habitants, élus et usagers s'approprient, grâce à 20 ans de travail d'animation territoriale.

Les différents programmes Life et les sites déjà labellisés (RNN, RNR, site N2000, ENS) ont permis non seulement de restaurer une multitude de tourbières sur ce territoire, mais également de les valoriser par des visites guidées, des supports pédagogiques, des infrastructures de visites et de travailler sur leur appropriation locale.

Il conviendra de poursuivre les programmes d'animation, de visites guidées, et la mise en place de supports de communication cohérents, pour ancrer les tourbières et lacs de ce massif de montagne dans l'appropriation locale et aboutir à un sentiment de fierté partagé.

Le Haut-Doubs humide est en voie d'obtenir le label « liste verte » de l'UICN, qui permet de valoriser le travail mis en place et d'améliorer les manquements pointés.

La journée mondiale des zones humides sera également un moment de valorisation partagé et concerté du site Ramsar.

Deux espaces de visite, outils de médiation existant sur les patrimoines humides, à proximité du site, permettront de promouvoir le site et le label Ramsar : la Maison de la Réserve du Lac de Remoray au nord et la Maison du Parc naturel régional du Haut-Jura au sud.

1.6. Le partage de connaissance dans un réseau local, national et international

Le nouveau site Ramsar proposé est un territoire d'expérimentation, de recherche, de partage de l'information scientifique et technique souvent mis en avant à l'échelle européenne.

Cette expérience sera mise au service du réseau Ramsar, national et international, dans un paysage scientifique et technique qui évolue, où les territoires d'expérimentations comme celui-ci, ont des plus-values non négligeables à apporter aux réseaux (station de recherche du SNO tourbières à Frasne notamment). Il est proposé de maintenir ce haut-niveau technique et scientifique, pour poursuivre ce « networking » qui lui a permis d'évoluer, et pour faire évoluer les autres sites également, dans une démarche d'excellence.

A cela s'ajoute la volonté d'un partage local de la connaissance, indispensable à l'appropriation du site. Le rendez-vous annuel de la Journée Mondiale des Zones Humides sera un moment privilégié.

2. La gouvernance

Les territoires d'animation pour l'élargissement du site Ramsar sont les territoires de compétence de l'EPAGE et du PNRHJ, qui ont un territoire de compétence en commun, à savoir le haut-bassin versant du Doubs de Châtelblanc à Labergement-Sainte-Marie.

L'expérience de travail en partenariat entre les 2 structures, totalement collaborative et complémentaire, notamment dans le cadre du programme LIFE « Tourbières du Jura », mais aussi dans le cadre de la phase d'animation préalable à l'aboutissement de ce projet d'élargissement de site Ramsar, permet d'envisager une gouvernance « à 2 têtes », l'EPAGE et le PNRHJ.

Une organisation interne, à travers un comité de suivi, réduit à un petit groupe technique et politique des 2 structures, qui permettra annuellement ou bisannuellement :

- de coordonner les actions de gestion, de connaissance, d'animation ;
- de s'insérer dans le cadre la coordination régionale de la journée mondiale des zones humides en parfaite cohérence ;
- d'adopter une politique commune de communication sur le site Ramsar.

Le comité de gestion réduit sera composé de :

- les représentants des 2 structures co-animatrice du site Ramsar (PNR et de l'EPAGE)
- des représentants des structures animatrices N2000
- des représentants des structures gestionnaires d'espace protégés (RNN et RNR)
- du représentant du Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté, animateur régional tourbières
- du représentant du Pôle Relais Tourbières
- du représentant de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse

Une organisation plus élargie à l'échelle des deux collectivités du site, qui permet tous les deux ou trois ans, d'établir des « états généraux » du site Ramsar. Ces rencontres, souhaitées tant techniques que conviviales, permettront un meilleur partage de la connaissance, dans tous les domaines des zones humides.

Le comité de gestion élargie réunira, en plus du comité restreint :

- les représentants des collectivités départementales et régionales
- les maires des communes
- les présidents des Communautés de Communes

3. Prise en compte du site Ramsar dans la gestion préexistante

Le projet de site s'inscrit dans un territoire où les actions d'animation et de gestion sont nombreuses et reconnues depuis de nombreuses années.

- L'ensemble du site s'inscrit dans le territoire des deux syndicats mixtes, EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et Parc naturel régional du Haut-Jura. L'ancrage territorial des deux structures est déjà existant.
- Les sites N2000 : le périmètre recoupe 14 sites bénéficiant d'une animation de longue date qui s'appuie sur un historique solide et la réalisation d'actions concrètes reconnues (restauration, gestion, animation, communication).
- La mise en place de la compétence GEMAPI⁶ sur les 2 structures : l'animation ZH des 2 territoires du PNRHJ et de l'EPAGE est déjà effective. Elle doit être formalisée dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle compétence.

- L'animation des sites ENS : 2 sites ENS pré-existants (marais du Varot - lac de Bouverans et la tourbière du Bois des Placettes Les Fourgs). Le label Ramsar est déjà largement valorisé sur le site ENS lac de Bouverans et marais du Varot, avec des infrastructures d'ouverture au public tournées vers la valorisation des zones humides.
- L'animation ZH régionale (CEN⁷ Franche-Comté et CEN Bourgogne) et le Plan d'actions tourbières franc-comtois : une fiche action « extension Ramsar » a spécifiquement été créée dans le plan régional pour dynamiser les politiques locales et régionales
- Les outils réglementaires
 - APPB : les 5 arrêtés préfectoraux de protection de biotope (zones humides du bassin du Drugeon, tourbière des Placettes aux Fourgs, les frayères à brochet du lac Saint-Point et les ruisseaux à écrevisses sur les 2 départements) existants garantissent une protection réglementaire de ces habitats.
 - Les 4 réserves naturelles (RN nationale du lac de Remoray, RN Régionale des tourbières de Frasne-Bouverans, RN Régionale de la Seigne des Barbouillons, projet de RNR des tourbières du Bief du Nanchez) : des outils de gestion et de réglementation permettant d'assurer une protection et une gestion efficace des zones humides, où le label Ramsar est déjà valorisé, à Frasne notamment.
- Les ressources locales du Pôle-relais tourbières présent en région. Cette proximité géographique est un atout pour la dynamique globale du site Ramsar, avec un interlocuteur de tête de réseau très impliqué dans le réseau Ramsar des tourbières.

4. Conclusion :

Le nouveau site Ramsar projeté bénéficie de nombreux atouts :

- Une animation ayant fait ses preuves depuis de longues années
- Une connaissance mutuelle et une habitude de travail entre les deux structures animatrices qui a largement fait ses preuves
- Un territoire aux multiples enjeux de conservation dont les axes de travail sont déjà en cours depuis de nombreuses années
- Un enjeu partagé sur le changement climatique qui implique et impliquera de plus en plus même les plus petites collectivités
- Un territoire de projet dans lequel s'inscrit à la fois la conservation des zones humides, mais aussi des usages liés à ces dernières, notamment le volet agricole.

Le projet doit donc se construire sur la durée, et se consolider au fil du temps, après cependant une période d'adaptation et de transition.